

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL POUR LA FOURNITURE DES CONSOMMABLES INFORMATIQUES A LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

1. Objet du marché

La Banque de la République du Burundi, à travers son site web <u>www.brb.bi</u> et le quotidien «**Le RENOUVEAU** », lance un Avis d'Appel d'Offres National pour l'acquisition des consommables informatiques tels qu'ils sont spécifiés à la partie II du DAO.

2. Allotissement

Chaque lot est indivisible.

N.B: Les lots sont distincts et indépendants. Les soumissionnaires peuvent postuler pour un ou plusieurs lots.

3. Financement

Le marché est financé sur les fonds propres de la Banque de la République du Burundi.

4. Conditions de participation

La participation au marché est ouverte à égalité de conditions, à toute personne physique ou morale disposant des capacités juridiques, techniques et financières requises pour l'exécution du présent marché.

Ne peut participer à cet appel d'offres, toute personne physique ou morale frappée par l'un ou l'autre des critères d'inéligibilité aux marchés de la BRB énumérés à l'article 8 du Règlement de Passation des Marchés de la Banque de la République du Burundi, disponible sur le site www.brb.bi.

5. Monnaie de soumission

Le montant de la soumission est libellé en franc Burundi.

6. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres (DAO)

Le Dossier d'Appel d'Offres est constitué par les documents suivants :

- a) Le présent Avis d'Appel d'Offres;
- b) La liste des consommables souhaités et leurs spécifications techniques;
- c) Les critères de cotation et de pondération des offres.

7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté auprès du Service Logistique et Patrimoine de la BRB, 2ème étage, bureau n°2.27 BIS, Tél. (+257) 22 22 40 98, et obtenu sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant non remboursable de cent mille franc Burundi (BIF 100 000), au compte numéro 7-75-759-09, intitulé « Récupérations diverses » ouvert dans les livres de la Banque de la République du Burundi en son nom.

8. Garantie de soumission

L'offre est accompagnée d'une garantie bancaire de soumission délivrée par une banque agréée, d'un montant égal à deux millions de franc Burundi (BIF 2 000 000). La garantie de soumission sera restituée au soumissionnaire non gagnant après notification du marché.

Elle ne sera pas restituée au soumissionnaire retenu qui se désistera. Le soumissionnaire gagnant pour les cartouches devra aussi s'engager à remplacer toute cartouche qui présentera une anomalie même après la réception.

9. Contenu des offres

L'offre administrative et/ou technique devra contenir les documents suivants :

- a) L'acte d'engagement du soumissionnaire à exécuter le marché conformément au DAO;
- b) L'adresse précise et exacte du soumissionnaire (adresse, numéro de téléphone, etc.);
- c) Une copie du certificat d'immatriculation au registre de commerce ;
- d) Une attestation de non-redevabilité encore valide, délivrée par l'Office Burundais des Recettes (OBR);
- e) Le certificat d'enregistrement à la TVA ;
- f) Le numéro d'identification fiscale (NIF);
- g) Trois (3) références techniques des marchés similaires exécutés avec preuves à l'appui (procès-verbaux de la réception définitive);
- h) La garantie bancaire de soumission;
- i) L'échantillon à présenter au Siège de la Banque aux fins d'analyse ;
- j) Le délai de livraison;
- k) Preuve d'achat du DAO.

2

N.B : L'absence de l'un des documents énumérés ci-dessus constitue une cause de rejet

d'office de l'offre.

L'offre financière devra contenir les documents suivants :

- a) La liste nominative des consommables et les prix proposés, Toute Taxe Comprise (TTC);
- b) Attestation de capacité financière de cinquante millions de franc Burundi (BIF 50 000 000) délivrée par une Banque agréée.

N.B.: La liste des consommables et les prix proposés doivent être présentés dans un tableau Excel lisible.

L'offre financière qui ne présentera pas les prix TTC ne sera pas analysée et sera rejetée d'office.

10. Présentation des offres

Les offres doivent être rédigées en français et accompagnées des différents documents exigés (voir point 8) et seront envoyées en cinq (5) exemplaires dont un (1) original et quatre (4) copies, et seront présentées dans deux (2) enveloppes fermées et séparées, comportant respectivement les mentions « OFFRE TECHNIQUE » et « OFFRE FINANCIERE».

Les deux (2) enveloppes seront glissées dans une enveloppe extérieure fermée portant la mention « Offre pour la fourniture des consommables informatiques à la Banque de la République du Burundi ».

Les enveloppes contenant les offres seront envoyées à l'adresse ci-après :

Monsieur le Gouverneur de la Banque de la République du Burundi

1, Avenue du Gouvernement

B.P. 705 Bujumbura

Tél. (+257) 22 20 40 00/Fax. (+257) 22 22 31 28

E-mail: brb@brb.bi

Outre cette adresse, l'enveloppe extérieure portera les inscriptions : « A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des offres».

L'enveloppe extérieure ne doit comporter aucun signe distinctif du soumissionnaire.

Toute enveloppe ouverte ou ne respectant pas la formalisation ci-dessus mentionnée ne pourra pas être acceptée.

11. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatrevingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.

12. Dépôt et ouverture des offres

Les offres doivent parvenir au Secrétariat de Direction de la Banque (5ème étage) au plus tard le 16/01/2024 à dix heures (10h00'). Passé ce délai, aucune offre ne sera reçue.

L'ouverture des offres aura lieu le même jour à dix heures et trente minutes (10h30') dans la salle des réunions du 4ème étage en présence des soumissionnaires qui le souhaitent.

13. Délai de livraison

Le délai de livraison est de trente (30) jours calendaires et commence à courir dès la signature du contrat.

14. Modalités de paiement

Le paiement interviendra dans cinq (5) jours ouvrables après livraison conforme et complète de toutes les fournitures faisant objet du présent marché, matérialisé par un procès-verbal de réception.

Il sera fait par virement bancaire sur présentation de la facture y relative au compte indiqué par le soumissionnaire gagnant.

15. Evaluation des offres

La BRB porte à l'attention de chaque soumissionnaire que l'analyse des offres de chaque soumissionnaire se fera de manière objective et indépendante.

L'analyse des documents administratifs, des offres techniques et financières se fera par la BRB qui établira une note globale pour chaque soumissionnaire sur les bases suivantes :

- La conformité des documents administratifs, la qualité de(s) échantillon(s) et avoir un stock disponible seront cotés à **60 points** ;

<u>N.B</u>: Une note minimum de **50 points** est exigée à l'évaluation technique pour passer à l'analyse de l'offre financière.

- Offre financière : 40 points.

16. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura fourni une offre techniquement et financièrement la plus avantageuse.

4

17. Notification du marché

La notification de l'attribution du marché pourra être faite par courrier recommandé ou par tout autre moyen de transmission fiable. Dès la notification de l'attribution du marché, l'attributaire dispose d'un délai de cinq (5) jours calendaires pour entrer en contact avec la BRB en vue de la négociation et de la signature du contrat.

18. Renseignements complémentaires

Tout renseignement complémentaire concernant le présent Avis d'Appel d'Offres peut être obtenu au Service Logistique et Patrimoine de la Banque de la République du Burundi à l'adresse mentionnée ci-dessus, au point 6 du présent Dossier d'Appel d'Offres.

19. Droit applicable

Le présent marché est régi par le Droit burundais, en particulier le Règlement de passation des marchés de la BRB, disponible sur le site <u>www.brb.bi</u>.

Tout différend qui surgirait, sera réglé à l'amiable et, à défaut, seuls les tribunaux de Bujumbura seront saisis.

Fait à Bujumbura, le 02 / 01/2024

(a minu

OU BURUN

Gouverneur.-

Edouard Normand BIGEND

_